



CONTRAT DEPARTEMENTAL LECTURE ITINERANCE

DRAC Grand Est / Département du Haut-Rhin

2019 - 2021

ENTRE

D'UNE PART

L'Etat, représenté par Madame Christelle CREFF, Directrice régionale des affaires culturelles, ci-après désigné "l'Etat"

ET

D'AUTRE PART

Le Département du Haut-Rhin – Médiathèque départementale (MD68) -, représenté par Madame Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, dûment habilitée par délibération de la Commission permanente du 17 janvier 2020, ci-après désigné par « le Département » ou « la MD68 »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En France, grâce à un maillage dense, la lecture publique est le premier réseau culturel de proximité. Fédéré sur l'ensemble des territoires par les bibliothèques départementales, les réseaux départementaux de lecture publique sont les mieux à même d'accueillir et de faire vivre des projets itinérants dans les territoires ruraux. Par ailleurs, l'évolution des missions des bibliothèques départementales les conduisent à mettre à disposition des bibliothèques qu'elles desservent une ingénierie et une offre mutualisée en matière d'action culturelle.

Dans le cadre de ses nouvelles priorités, à la croisée du plan bibliothèques et du plan « culture près de chez vous », l'État soutient à travers son dispositif « contrat départemental lecture itinérance » (CDLI) le développement d'interventions itinérantes en milieu rural, à caractère innovant, et ce dans le but de faire vivre culturellement les territoires prioritaires.

Fondés sur une immersion régulière dans des territoires ruraux et péri-urbains, les projets soutenus dans le cadre de CDLI se déclinent autour de trois axes principaux : renforcer l'action culturelle en réseau co-construite avec les bibliothèques du département, développer l'accès aux contenus culturels et aux bibliothèques pour les publics éloignés de la culture, accompagner les bibliothèques et les publics vers le numérique.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention vise à faire émerger le Département du Haut-Rhin au dispositif des « Contrats départementaux lecture itinérance » (CDLI) mis en place par le Ministère de la Culture afin de lutter contre les inégalités territoriales dans l'accès au livre et à la lecture.

A travers ce contrat, la MD68 s'engage à mettre en œuvre, avec le soutien de l'Etat, un certain nombre d'actions pour réaliser les 3 objectifs principaux du CDLI :

- Renforcer l'action culturelle en réseau co-construite avec les bibliothèques du Département du Haut-Rhin, notamment la circulation d'auteurs, de réalisateurs de films documentaires et de spectacles professionnels de qualité dans les territoires, les rencontres/master class de conteurs, en incluant les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que le Bas-Rhin dans le cadre de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Développer l'accès aux contenus culturels et aux bibliothèques pour les publics éloignés de la culture,
- Accompagner les bibliothèques et les publics vers le numérique.

ARTICLE 2 – OBJECTIF 1 : RENFORCER LES ACTIONS CULTURELLES EN RESEAU CO-CONSTRUITES AVEC LES BIBLIOTHEQUES

Le CDLI a pour finalité de développer des actions innovantes, concertées et itinérantes au sein du Département. L'enjeu est de soutenir la diffusion du livre et des arts de l'écrit par l'intervention d'auteurs ou d'artistes, en inscrivant leurs actions dans une politique de développement culturel d'un territoire. Ces projets conjuguent création et transmission, éventuellement formation, à travers des actions d'éducation artistique et de démocratisation culturelle en direction de tous les publics, y compris les plus jeunes. En ce sens, ils favorisent la rencontre artiste-public.

Dans le Haut-Rhin, cet objectif se décline notamment comme suit :

- « Bibliothèques à la Une », qui met en débat un sujet d'actualité, et « VOOLP (Vos Oreilles Ont la Parole) », autour du conte et de l'oralité, les deux manifestations phares du Département dans le domaine de la lecture publique sont bien ancrées dans le territoire.
- Le nouveau Schéma de la Lecture Publique, adopté en juin 2019, prévoit d'une part de co-construire davantage ces événements avec les bibliothèques du Haut-Rhin, quelle que soit leur taille, d'autre part de renforcer leur ancrage territorial en demandant aux bibliothèques du réseau d'impliquer, en fonction des sujets ou des publics visés, les partenaires sociaux, culturels, éducatifs, associatifs voire économiques de leur territoire.
- Concernant VOOLP, une résidence-master classe avec un conteur professionnel initiant bibliothécaires et conteurs au collectage d'histoires passées ou du quotidien, est initiée dès 2019.
- Par ailleurs un partenariat renforcé avec la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) du Rectorat de l'Académie de Strasbourg permettra d'intensifier l'action culturelle entre bibliothèques et collèges.
- En organisant un événement lors de « la Nuit de la lecture » et « Partir en livre », la MD68 montre l'exemple et profite de cette occasion pour mettre en valeur les actions faites dans le Haut-Rhin.

Le Département contribue ainsi à intensifier la participation des bibliothèques de son réseau à ces manifestations.

ARTICLE 3 – OBJECTIF 2 : DEVELOPPER L'ACCES AUX CONTENUS CULTURELS ET AUX BIBLIOTHEQUES POUR LES PUBLICS ELOIGNES DE LA CULTURE

Au-delà des manifestations phares qui attirent majoritairement un public familier des lieux culturels, le Département, de par ses compétences, doit s'impliquer pour favoriser et développer la rencontre entre les contenus culturels (livres, CD, DVD, ressources numériques, tablettes) et les publics éloignés de la culture. Cette ambition se décline en deux axes principaux :

- Renforcer et diversifier la médiation culturelle à destination de ces publics dans les bibliothèques ou dans les structures d'accueil et d'hébergement (EHPAD, PMI, IME, Espace solidarité...),
- Sensibiliser et former les professionnels et intervenants des milieux sociaux, éducatifs et culturels à l'intérêt du livre et des bibliothèques dans leurs pratiques.

Pour mener à bien ses deux axes, le Département va organiser des rencontres régulières et des formations afin de créer et partager une culture commune entre acteurs des mondes sociaux, éducatifs et culturels, ce qui permettra d'initier et d'augmenter progressivement des actions transversales concrètes en direction de ces publics.

ARTICLE 4 – OBJECTIF 3 : ACCOMPAGNER LES BIBLIOTHEQUES ET LES PUBLICS VERS LE NUMERIQUE

Les bibliothèques sont reconnues et plébiscitées par les habitants en tant que lieu de découverte, d'apprentissage et de pratique des outils informatiques et numériques. Après l'appropriation de l'ordinateur, des outils bureautiques et d'Internet, plusieurs enjeux se font jour tant dans le domaine de l'inclusion numérique que dans celui des outils de fabrication numérique. Le Département en a fait un axe fort de son nouveau Schéma de Lecture Publique qui se déclinera en plusieurs actions opérationnelles :

- Acquérir et organiser l'itinérance de nouveaux outils de médiation numérique clés en main à destination des bibliothèques et des partenaires du réseau départemental : Fablab mobile, casques de réalité virtuelle, malles pédagogiques avec tablettes et fiches pratiques,
- Former les professionnels et les partenaires,
- Développer l'appropriation des ressources numériques par les différents publics y compris pour les publics empêchés ou éloignés de la culture,
- Œuvrer pour l'inclusion numérique de tous en organisant des formations en direction des publics en difficulté sociale.

La MD68 profitera de la mise en œuvre de cet axe pour nouer des partenariats avec les acteurs numériques du Haut-Rhin qu'ils soient publics, associatifs ou privés.

ARTICLE 5 - TERRITOIRES CIBLES

Les territoires concernés par le présent contrat seront en priorité des territoires ruraux et répondront aux critères suivants :

- Éloignement culturel des centres urbains,
- Présence de personnels de bibliothèque formés (salarié ou bénévole).

ARTICLE 6 - MISE EN PLACE DU CDLI

ARTICLE 6.1 - LES ACTIONS 2019

- 1) Renforcer l'action culturelle en réseau co-construite avec les bibliothèques :
 - a. Co-construction de « Bibliothèques à la Une » autour de la thématique « Un monde plus solidaire »,
 - b. « Vos Oreilles Ont la Parole » : mise en réseau et mise en place d'une résidence de collectage.
- 2) Développer l'accès aux contenus culturels et aux bibliothèques pour les publics éloignés de la culture :
 - a. Former à l'accessibilité des documents de communication des bibliothèques, notamment leurs documents de communication,
 - b. Créer des malles itinérantes destinées aux publics éloignés de la culture,

- c. Ouvrir une médiathèque à l'Institut Adèle de Glaubitz à Cernay (présence de déficiences intellectuelles et sensorielles, d'autisme, de polyhandicap, de handicaps rares, personnes en situation de grande dépendance, et protection de l'enfance).
- 3) Accompagner les bibliothèques et les publics vers le numérique :
- a. Former les bibliothécaires à l'usage de nouveaux outils (Fablab et Mashup Table,...) et de Facebook,
 - b. Développer des formations à l'informatique en direction des publics en difficultés sociales (partenariat Espace Solidarité Kaysersberg et Val d'Argent),
 - c. Construire un plan de formation au numérique à destination des bibliothécaires du réseau,
 - d. Mettre en place des premiers ateliers autour du Fablab.

ARTICLE 6.2 - LES PROJETS D' ACTIONS 2020

- 1) Renforcer l'action culturelle en réseau co-construite avec les bibliothèques :
- a. Co-construire « Bibliothèques à la Une » autour de la thématique « Education aux médias et à l'information »,
 - b. « Vos Oreilles Ont la Parole » : mettre en réseau et mettre en place une résidence de collectage,
 - c. Elargir vers le Sud du Département « les écrivains en collège », en partenariat avec le Forum du livre de Saint-Louis.
- 2) Développer l'accès aux contenus culturels et aux bibliothèques pour les publics éloignés de la culture :
- a. Organiser des rencontres et développer l'interconnaissance des différents acteurs,
 - b. Rencontrer les acteurs culturels, sociaux et éducatifs du Département. Partager leurs enjeux et leurs contraintes pour inventer et développer des projets culturels à destination des publics cibles du Département,
 - c. Proposer aux bibliothèques une formation « tablettes et troubles des apprentissages ».
- 3) Accompagner les bibliothèques et les publics vers le numérique :
- a. Mettre en place un observatoire des pratiques numériques, composé de bibliothécaires du réseau associés à l'équipe de la MD68, qui sera chargé de faire évoluer l'offre de la plate-forme numérique départementale,
 - b. Permettre l'accès des lecteurs de Colmar et Mulhouse aux ressources numériques du Département,
 - c. Mettre en réseau des acteurs haut-rhinois de la fabrication numérique,
 - d. Débuter l'itinérance des outils numériques (Fablab et Mashup Table) :
 - Présence au Makerfight de Mulhouse,
 - Utilisation de la Mashup Table pour des ateliers d'éducation aux médias pour « Bibliothèques à la Une »,
 - Présence du Fablab lors du « Village des sciences » 2020,
 - Utilisation du Fablab lors du temps fort « Collèges au château » 2020.

ARTICLE 6.3 - LES PROJETS D' ACTIONS 2021

- 1) Renforcer l'action culturelle en réseau co-construite avec les bibliothèques :
- a. Co-construire « Bibliothèques à la Une » autour de la thématique choisie en commun,
 - b. « Vos Oreilles Ont la Parole » : mettre en réseau et mettre en place une résidence de collectage,
 - c. Consolider « écrivains en collège » sur tout le Département.
- 2) Développer l'accès aux contenus culturels et aux bibliothèques pour les publics éloignés de la culture :
- a. Proposer aux professionnels des solidarités des rencontres, journées d'étude, ou des temps de formation sur l'utilisation du livre dans la médiation sociale et culturelle,
 - b. Construire avec les acteurs sociaux des actions de sensibilisation : visites découvertes de bibliothèques, ateliers de pratique artistique, groupes de parole, découverte des outils numériques.

- 3) Accompagner les bibliothèques et les publics vers le numérique :
- a. Animer le réseau des acteurs de la fabrication numérique et fédérer des acteurs bas-rhinois dans le cadre de la Collectivité européenne d'Alsace,
 - b. Initier un événement fabrication numérique dans le réseau des bibliothèques alsaciennes.

ARTICLE 6.4 : ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Le montant prévisionnel du CDLI sur 3 ans est de 279 940 €, dont la répartition annuelle est donnée à titre informatif en annexe 3.
- Sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget départemental, le Département s'engage sur un montant minimum de dépenses de 40 000 € par an pour bénéficier de la subvention à taux plein, hors valorisation du temps de travail (ingénierie, formation et préparation des actions). A cet effet, le Département adressera annuellement à l'Etat un relevé des dépenses réalisées dans les domaines relevant de la présente convention, après avis du comité de pilotage institué par l'article 7.
- Dans le cadre du présent contrat, l'État s'engage à verser au Département du Haut-Rhin, une subvention de 60 000 €, correspondant à un soutien annuel de 20 000€. Ce versement intervient en une seule fois en 2019.

ARTICLE 7 – GOUVERNANCE ET COORDINATION

La coordination :

La coordination sera essentielle pour accompagner et fédérer les acteurs autour de projets communs. Cette mission sera assurée par le chef de service adjoint du Service de la Lecture Publique -MD68- en charge du site de Colmar, responsable de la coordination de l'action culturelle et du numérique.

Il sera attentif aux conditions de réussite d'un maillage de proximité par la prise en compte des spécificités des territoires ciblés et le montage des actions itinérantes, avec les intercommunalités, communes, partenaires institutionnels.

La gouvernance s'appuiera sur une réflexion collective et une concertation. Deux entités seront constituées.

Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage représente une instance de concertation qui définit les grandes orientations des projets et procède à leur évaluation. Il est constitué de :

- La vice-présidente en charge de la culture
- Le directeur de la culture, de l'éducation et du sport
- La cheffe du service de la Lecture Publique, responsable de la MD68
- Le chef de service adjoint en charge du site de Colmar
- La cheffe de service adjointe en charge du site d'Altkirch, ou toute autre personne désignée par la Présidente du Conseil départemental pour remplacer l'un ou l'autre des représentants précités du Département,
- Le conseiller livre et lecture de la DRAC Grand Est
- Le conseiller de développement culturel de la DRAC

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an, en début d'année N+1, afin de donner son avis sur le bilan.

Le comité technique :

Il regroupe des personnalités qualifiées : bibliothécaires, partenaires culturels (auteurs, illustrateurs, libraires, associations...), acteurs du champ social, de l'éducation, etc.

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

Le Département s'engage à mentionner le concours de l'État lors de la communication autour des actions menées dans le cadre du CDLI.

ARTICLE 9 - DUREE ET EVALUATION DE LA CONVENTION

La présente convention qui permet au Département du Haut-Rhin d'émarger au dispositif des CDLI est établie pour les années 2019, 2020 et 2021.

En application de la loi n°2019-816 du 2 août 2019, et plus particulièrement de son article 10, à compter du 1^{er} janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace succèdera au Département du Haut-Rhin dans tous ses droits et obligations. La présente convention continuera cependant à être exécutée dans les conditions prévues jusqu'à son échéance, sauf accord contraire des parties.

La MD68 adressera chaque année un bilan financier et qualitatif des actions et des interventions de l'année écoulée portant sur les objectifs du présent contrat. Ce bilan sera apprécié au regard des données existantes sur le territoire, de même que de la portée culturelle des actions menées.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES ET RESILIATION

Tout litige ou contestation pouvant s'élever quant à l'interprétation ou la mise en œuvre du présent contrat, qui ne trouverait pas de solution amiable dans un délai raisonnable, relèvera du Tribunal administratif de Strasbourg.

En cas de désaccord entre les parties, une réunion de concertation devra obligatoirement rechercher les voies et les moyens permettant de poursuivre l'exécution du contrat, dans un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs du désaccord. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. La résiliation entraînera le reversement partiel ou total des sommes perçues.

En cas de non réalisation de l'opération et/ou de l'ensemble des dépenses au terme du contrat, le reversement partiel ou total de la subvention pourra être exigé.

ARTICLE 11 : ANNEXES

Au présent contrat sont adjointes trois annexes :

- Annexe 1 : données cartographiques et démographiques concernant le Département du Haut-Rhin,
- Annexe 2 : données sur la lecture publique dans le Haut-Rhin,
- Annexe 3 : données budgétaires (à titre indicatif).

Fait en deux exemplaires à [LIEU], le [DATE]

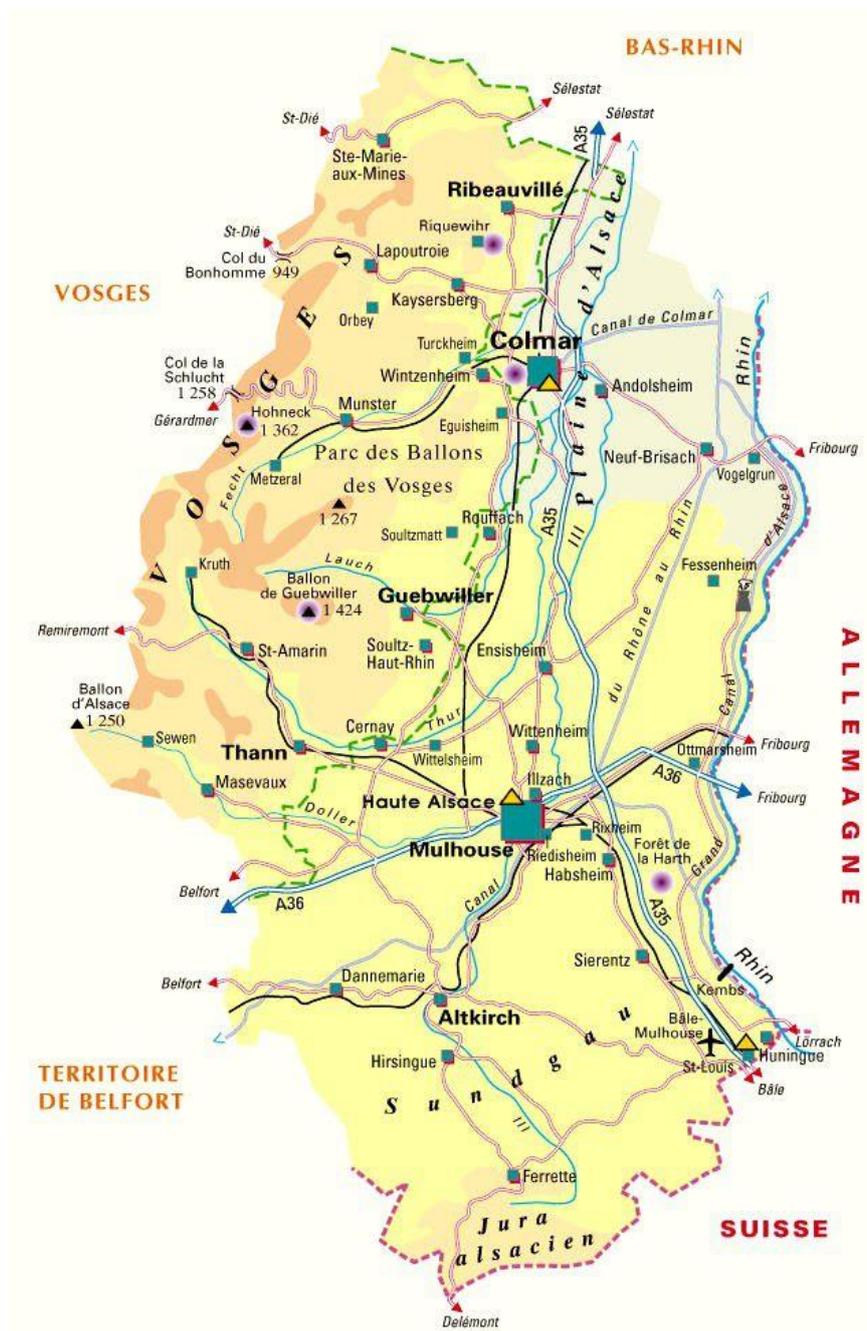
Pour l'Etat
La directrice régionale des affaires culturelles du
Grand Est

Pour le Département du Haut-Rhin
La Présidente du Conseil départemental

Christelle CREFF

Brigitte KLINKERT

ANNEXE 1
Données concernant
Le Département du Haut-Rhin



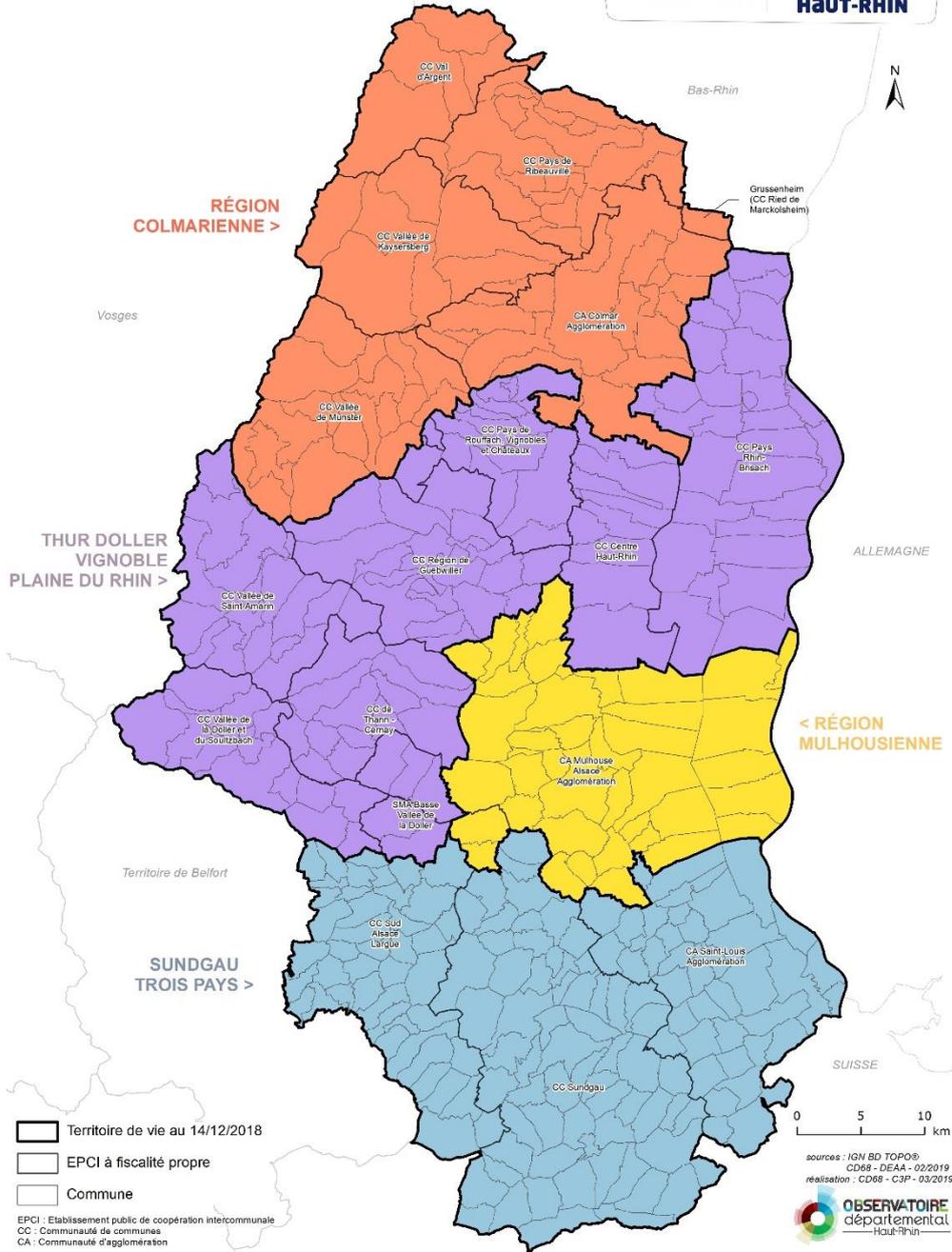
Caractéristiques du Département en lien avec la politique de lecture publique

Superficie : 3 525,17 km²
 Population totale : 777 734
 Densité : 220,6 habitants au km²
 Nombre de Communes : 366 dont
 299 de moins de 2 000 habitants.

Population urbaine :
 CA (Colmar Agglomération) : 20 communes, 114 022 habitants
 M2A (Mulhouse Alsace Agglomération) : 39 communes, 272 712 habitants
 Saint-Louis Agglomération : 40 communes, 78 300 habitants.

Territoires de vie et EPCI à fiscalité propre

Haut-Rhin - 2019



16 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont 13 Communautés de Communes et 3 Communautés d'Agglomération

Les territoires de vie

(Source Population INSEE)

Population municipale au 1er janvier 2019 :

- Territoire de Vie de la Région Colmarienne : 65 communes et 175 507 habitants
- Territoire de Vie Thur Doller-Vignoble-Plaine du Rhin : 114 communes et 166 431 habitants
- Territoire de Vie de la Région Mulhousienne : 39 communes et 272 712 habitant
- Le Territoire de Vie Sundgau-Trois Pays : 148 communes et 148 093 habitants

- Soit une population municipale au 1er janvier 2019 de 762 743 habitants pour les 4 Territoires de Vie.

ANNEXE 2

**DONNEES SUR
LA LECTURE PUBLIQUE
DANS LE HAUT-RHIN**

1) Un réseau de bibliothèques à conforter et une couverture en médiathèque intercommunale inachevée

Le réseau comprend 79 Bibliothèques Municipales (+ 15 depuis 2003), une surface moyenne de 410 m² (+ 8 588 m² depuis 2006), ouvertes en moyenne 11,23 heures / semaine (moyenne nationale à 9,46) ; 631 bibliothécaires dont 267 salariés (3,42 % au lieu de 5 % au niveau national) et 364 bénévoles ; 1 109 400 Euros de budget pour acquérir des documents (livres, cd, dvd, jeux et jeux vidéos) ; 47 812 lecteurs (3 618 en moins depuis 2016) ont emprunté 1 615 906 documents (+ 55 186 depuis 2016).

Depuis le vote du dernier Schéma de Lecture Publique en 2003, le réseau des bibliothèques haut-rhinois a connu plutôt un renforcement de la qualité des bibliothèques grâce aux 28 extensions qu'une augmentation significative du nombre de nouvelles bibliothèques, seulement 15 créations sur la période 2003 – 2017 dont 4 médiathèques intercommunales. Ce qui explique que nous ayons encore en 2017 dans notre département trois zones blanches dépourvues de médiathèques structurantes : la vallée de Munster, la vallée de Masevaux et le sud du Sundgau. Il y a par ailleurs un déficit d'équipements dans la couronne Colmarienne ainsi que des bibliothèques à renforcer ou rénover autour de Mulhouse.

2) Une desserte en prêt direct encore très dense et une médiathèque ouverte au public pour le Sud du département

La MD68 accueille directement les haut-rhinois d'une part dans 192 communes par l'intermédiaire du bibliobus, d'autre part à la médiathèque départementale du Sundgau pour le Sud du département.

Cela représente pour le Bibliobus (tout le département) :

- 192 communes desservies :
- 7 158 lecteurs actifs (ayant emprunté dans l'année), soit 3,9% de la population desservie.
- 204 649 prêt dans l'année

A la Médiathèque départementale du Sundgau, c'est :

- 3 780 lecteurs
- 132 514 prêts
- 34 heures d'ouverture / semaine
- Un espace de 850 m²

A noter, que la Médiathèque départementale du Sundgau mutualise dans un seul bâtiment deux fonctions, premièrement celle d'une bibliothèque départementale qui assure la desserte en bibliobus et le suivi des bibliothèques pour les communes au Sud de Mulhouse, deuxièmement celle d'une médiathèque intercommunale ouverte qui accueille le public, propose des animations, forme aux outils numériques et développe des partenariats avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire.

Outre son action directe, la médiathèque départementale intervient pour favoriser le développement de la lecture publique et accompagner par son ingénierie le réseau des bibliothèques du Haut-Rhin.

Pour ce faire, la MD68 dispose de deux sites, 38 collaborateurs, un budget d'acquisition de documents de 350 000 €, 200 000 documents (livres, CD, DVD, Jeux vidéos), 39 551 documents prêtés aux bibliothèques du réseau, 40 actions de formations / an pour 412 stagiaires, deux temps forts dans l'année, 24 partenariats avec des structures travaillant avec des « publics empêchés » (EHPAD, Prisons, MECS, etc...).

Les actions de formation se déclinent dans différentes thématiques, tel que le développement des collections (découverte du manga ou coup de cœur sur les films documentaires) ; l'action culturelle (accueillir un auteur, raconter des histoires en tout-petit, animer un atelier d'écriture) ou la maîtrise du numérique et de ses outils (utiliser Facebook en bibliothèque, tablettes numériques pour les seniors...).

En tant que tête de réseau, la médiathèque départementale organise deux temps forts dans l'année afin de fédérer les bibliothèques du département et leur donner une visibilité plus forte vis-à-vis des haut-rhinois. Ces deux événements sont les suivants :

- au printemps : « Bibliothèque à la Une », qui met en débat tous les ans un sujet d'actualité différent,
- à l'automne : « VOOLP (Vos Oreilles Ont la Parole) », manifestation autour du conte pilotée par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin.

De plus, des auteurs jeunesse vont à la rencontre de collégiens en amont du « Festival du livre de Colmar » et une manifestation s'incluant dans l'opération nationale la « Nuit de la lecture » a été initiée en 2019 afin de donner encore plus de visibilité à la politique de lecture publique et aux structures soutenues par le Département.

Par ailleurs, la médiathèque départementale met à disposition des partenaires de la Lecture publique (bibliothèques, écoles, RAM, EHPAD, MECS, prisons, ...), 85 expositions et outils d'animation (racontes-tapis, kamishibaï, malles pédagogiques, tablettes numériques,...) pour leur permettre de dynamiser et renouveler les activités qu'ils proposent à leurs usagers.

En lien avec le schéma gérontologique du Haut-Rhin, la MD68 accompagne depuis 2010 le développement de projets culturels en EHPAD, de la rédaction des objectifs à la mise en place d'animations en passant par le prêt de documents ou de malles pédagogiques voire la création d'espace bibliothèque quand c'est pertinent. Le même type d'ingénierie est d'ailleurs proposé à différentes MECS, à la Cité de l'Enfance, aux Espaces Solidarités, aux Relais d'Assistantes Maternelles et aux structures associatives qui interviennent en direction des publics en difficulté sociale... En outre, le Département met à disposition des documents, et propose parfois des animations dans le cadre de ces temps forts, à la maison centrale d'Ensisheim et à la maison d'arrêt de Colmar.

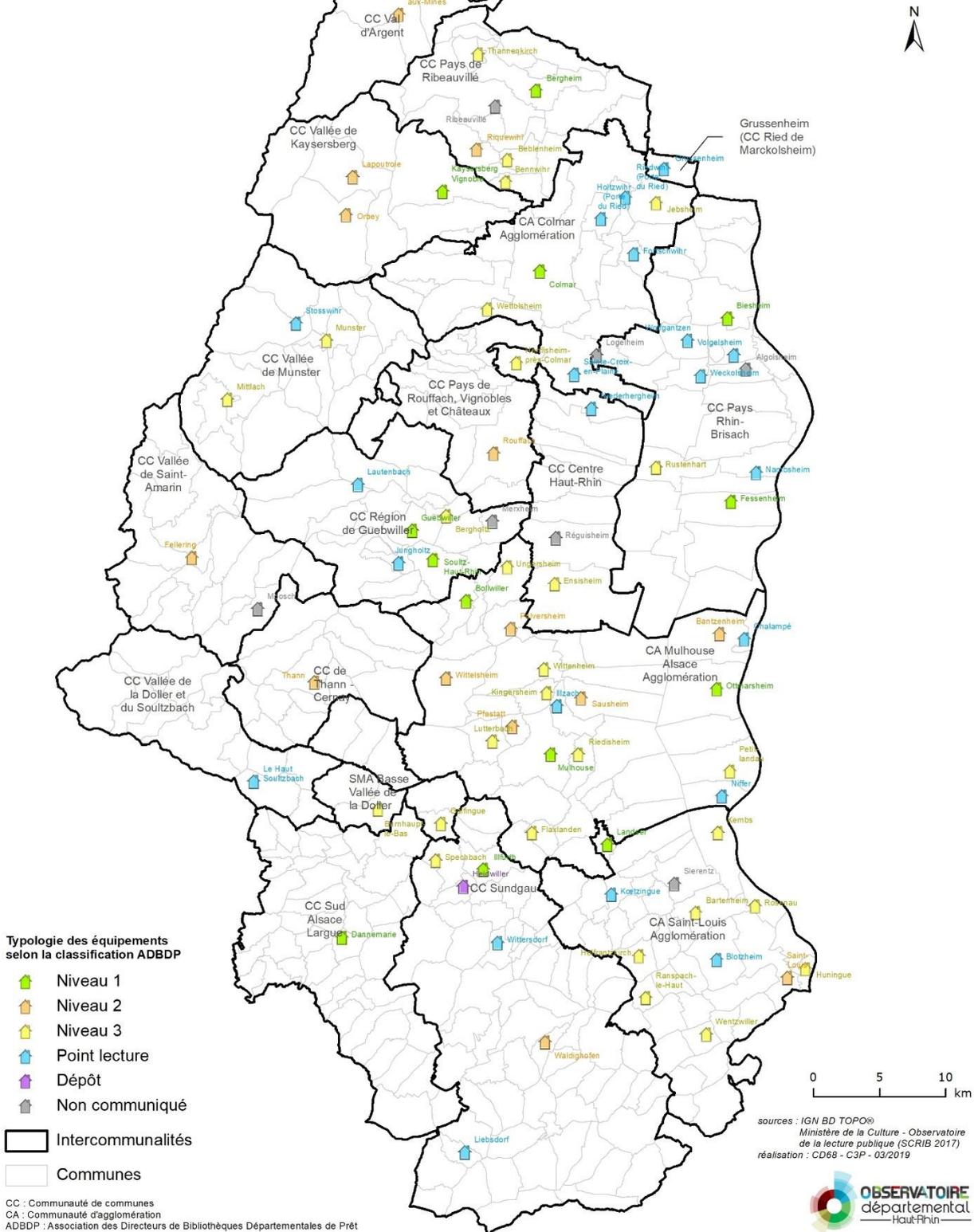
En 2009, la médiathèque départementale a mis en place l'un des premiers portails départementaux pour l'ensemble des bibliothèques du Haut-Rhin : Calice68. Celui-ci propose trois services aux habitants du Département : le catalogue des documents (livres, cd, dvd) disponibles dans toutes les bibliothèques de Lecture publique y compris Colmar et Mulhouse ; un agenda des animations des bibliothèques du Haut-Rhin ; un accès aux ressources numériques. Grâce à la partie catalogue, les lecteurs peuvent ainsi trouver, réserver et avoir accès aux documents de ces différentes bibliothèques. Cela représente 3 800 titres, dont 25% de prêts entre bibliothèques et 75% issus des collections de la médiathèque départementale, qui sont acheminés jusqu'aux usagers grâce à une navette bimensuelle.

Les ressources numériques proposées via Calice68 sont accessibles à domicile pour tous les haut-rhinois disposant d'une carte de bibliothèque. L'offre est la suivante : livres numériques, vidéos, musiques indépendantes, auto-formation (logiciels de bureautiques, code de la route, apprentissage des langues, ...) ; magazines et applications ludiques pour enfants.

Carte des intercommunalités avec les bibliothèques classées par niveau (2017)

Typologie des bibliothèques et médiathèques en 2017

Haut-Rhin



3) Le Schéma Départemental de Lecture Publique 2019-2024

Le Conseil départemental du Haut-Rhin est porteur d'un engagement fort pour l'offre d'un service de lecture publique de qualité à l'ensemble de la population. Il est conscient des enjeux de lien social dont les bibliothèques sont les vecteurs, en particulier pour les personnes âgées et les publics en difficultés. Il affirme l'importance du livre et des autres supports de diffusion culturelle dans l'épanouissement de la jeunesse et le développement de sa conscience citoyenne.

Afin de s'adapter aux évolutions des pratiques et des besoins du public, il a voté en juin 2019 un nouveau schéma de Lecture publique pour les années 2019 à 2024 qui permet d'engager les évolutions indispensables dès cette année, tout en prévoyant une révision à mi-parcours en 2021 pour intégrer les orientations que souhaitera la Collectivité européenne d'Alsace en matière de lecture publique.

Les orientations de ce nouveau schéma procèdent d'une démarche participative. Le comité de pilotage constitué d'élus et de techniciens a pris en compte les éléments suivants pour construire ses propositions :

- L'état des lieux du réseau de lecture publique du Haut-Rhin ;
- L'état des lieux de l'activité de la Médiathèque départementale ;
- Les préconisations de l'audit des politiques culturelles réalisé dans le Département en 2015 : renforcer la médiation culturelle – faciliter l'organisation de réseaux – travailler à la transversalité de projets co-construits ;
- Les perspectives posées par l'étude des élèves conservateurs de l'INET de 2017 : mieux accompagner les bibliothèques (mutualiser-faciliter-catalyser) – repenser la desserte de prêt direct – développer les actions transversales (culture-social-éducatif) ;
- Le projet départemental de la mandature : œuvrer à l'épanouissement de la jeunesse et au développement de la conscience citoyenne – favoriser un aménagement équilibré des territoires – valoriser le bénévolat et l'action citoyenne – soutenir l'effort engagé en faveur des publics en difficulté ;
- Les attentes des partenaires (informations issues des réunions de territoire avec les bibliothécaires du réseau et des entretiens individuels réalisés auprès d'élus et de chargés d'action culturelle) : structurer le réseau départemental – renforcer l'offre de formation – accompagner les bibliothèques dans le pilotage, le montage et le suivi de projets ;
- La perspective d'inscription de l'action de la MD68 dans la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Schéma de Lecture Publique du Haut-Rhin pour les années 2019-2024 marque la volonté de conforter la place de la lecture dans les préoccupations départementales et d'affirmer le rôle des bibliothèques dans le développement du lien social et culturel, en particulier dans la ruralité.

Il a pour enjeu la reconfiguration des missions de la Médiathèque départementale autour de 4 axes principaux déclinés en 4 objectifs. Il aura comme fil conducteur, l'amélioration de l'accompagnement des bibliothèques, dans une démarche de concertation régulière, au bénéfice de la mutualisation des ressources, de la facilitation des usages et de l'invention du futur.

Le Schéma de Lecture Publique 2019-2024 engage aussi une nouvelle étape dans l'offre aux publics en portant une attention toute particulière à la mise en œuvre de services spécifiques pour les publics empêchés ou éloignés de la lecture.

Enfin, il s'inscrit dans une perspective de développement des usages numériques réclamant une adaptation régulière des outils, des ressources et de la formation au service de pratiques en constante évolution.

L'ambition de ce nouveau plan peut se résumer ainsi : la MD68 est la bibliothèque au service des bibliothèques et des publics.

Axe 1 - La Médiathèque départementale, un espace d'ingénierie en faveur de la lecture

Les bibliothèques communales et intercommunales accueillent les publics, prêtent des collections diversifiées, proposent de multiples actions de sensibilisation et d'ouverture culturelle. Prises isolément, les équipes de ces bibliothèques rencontrent de multiples questionnements : contraintes budgétaires, évolutions technologiques, nouveaux usages... La mise en commun de ces questionnements, la réflexion conjointe autour des thématiques qui interrogent la profession, la création d'outils fédérés est une mission de la MD68. Dans le cadre du nouveau Schéma de Lecture Publique, il est proposé de renforcer cet axe de travail autour de deux idées force : mutualisation et co-construction.

Objectifs :

- Renforcer la dynamique réseau au niveau départemental et au niveau intercommunal ;
- Co-construire les plans de formation des bibliothécaires et partenaires réseau ;
- Développer les projets culturels en réseau ;
- Construire avec les communes et communautés de communes un plan d'action partagé en faveur de la lecture, notamment initier et coordonner les réseaux locaux qui œuvrent en faveur de la lecture.

Axe 2 - La Médiathèque départementale, un centre de ressources documentaires pour les bibliothèques et les publics

La mise à disposition de collections est l'activité première des bibliothèques. Avec ses 300 000 documents et sa plate-forme de ressources numériques, la MD68 soutient l'offre des partenaires de son réseau, qui disposent elles-mêmes de plus d'un million de documents. Ces collections sont accessibles et renouvelées régulièrement. L'important est aujourd'hui de faire connaître l'ampleur de l'offre et de la mettre à la portée de tous les publics de manière efficace. La MD68, au travers du catalogue collectif Calice 68 et de son service de navette inter bibliothèques a un rôle primordial à jouer dans l'information et la circulation des documents.

Objectifs :

- Améliorer l'accès aux documents pour tous les haut-rhinois, notamment en renforçant le service navette/réservation et la circulation des documents au sein du réseau des bibliothèques du département. Il s'agira aussi d'étudier et d'expérimenter de nouvelles solutions de fourniture de documents aux usagers peu mobiles ;
- Développer une concertation départementale autour des acquisitions par exemple grâce à des comités thématiques de lecture ;
- Valoriser et enrichir le catalogue collectif départemental ;
- Impulser, coordonner et développer une stratégie numérique départementale, notamment grâce à un plan de formation et à des actions d'accompagnement des publics vers le numérique.

Axe 3 - La Médiathèque départementale, un laboratoire d'expérimentation de la médiathèque de demain

Franchir les portes d'une bibliothèque est un acte compliqué pour beaucoup de personnes en difficultés sociales ou financières. Les bibliothèques ont beaucoup évolué dans la qualité de leurs espaces, plus chaleureux, moins sévères et dans un accueil moins formaté : des bibliothèques où l'inscription n'est plus obligatoire ou l'emprunt de document n'est plus le seul usage. On constate cependant que ces outils ont leur limite et que la médiation reste la manière la plus efficace de passer le pas. C'est pourquoi il est indispensable de travailler en transversalité et de s'associer aux structures et aux acteurs sociaux et éducatifs pour mener des actions conjointes d'accompagnement de ces publics vers les bibliothèques.

Objectifs :

- Favoriser l'accès aux bibliothèques pour les publics éloignés de la culture ;
- Organiser la rencontre avec le livre dans les structures d'accueil (EHPAD, PMI, IME, Espace solidarités, prisons...) et auprès des publics empêchés (hôpitaux, prisons...). Il est nécessaire de renforcer et diversifier la médiation culturelle à destination de ces publics ;
- Développer les actions transversales entre secteurs culturels, sociaux et éducatifs, en particulier grâce la mise en place progressive d'une culture commune avec acteurs culturels, sociaux et éducatifs du Département. Pour ce faire des rencontres seront organisées pour partager leurs enjeux et leurs contraintes pour inventer et développer des projets culturels à destination des différents publics ;
- Sensibiliser et former les professionnels et intervenants sociaux, éducatifs et culturels à l'intérêt du livre et des bibliothèques dans leurs pratiques.

Axe 4 - La Médiathèque départementale à l'échelle de l'Alsace

Dans le cadre de la Collectivité européenne d'Alsace, la convergence des missions des deux bibliothèques départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, constituera le point majeur de cet axe. Dans ce contexte, les éléments d'avancée du Schéma seront vérifiés et évalués annuellement et pourront être réajustés au besoin, en particulier au regard des évolutions relatives à la constitution de la Collectivité européenne d'Alsace.

*0*0*0*0*0*0*



ANNEXE 3

BUDGET (A TITRE INDICATIF)

ALSACE



BUDGET 2019-2021

Axes	Intitulé Actions culturelles	Détails	Budget	Sous total
Actions culturelles co-constituées	Bibliothèques à la Une « Un Monde plus solidaire » (mars)	Conférences, spectacles, ateliers, partenariats locaux	33 600	67 600
	Festival VOOLP (octobre-novembre)	14 séances + 2 formations	34 000	
Développer l'accès aux contenus culturelles et aux bibliothèques pour les publics éloignés de la culture	Formation des documents de communication	Formation de deux jours	1 600	
	Création de malles itinérantes dédiées	4 malles créées	3 940	
	Ouvrir une médiathèque à l'Institut Adèle de Glaubitz à Cernay	Ingénierie, formation et prêt du fonds initial	15 000	20 540
Accompagner les publics et les bibliothèques vers le numérique	Former les bibliothécaires à l'usage de nouveaux outils	3 jours de formation Fablab et 2 jours sur la Mashup Table	1 000	
	Formation des publics en difficultés sociales	Construction du programme de formation avec les médiathèques et les Espaces Solidarité de Kaysersberg et du Val d'Argent. Animation d'une partie de formation	2 000	3 000

BUDGET 2019-2021

Axes	Intitulé Actions culturelles	Détails	Budget	Sous total
Actions culturelles co-constituées	Bibliothèques à la Une « Education aux médias et à l'information » (avril)	Conférences, spectacles, ateliers, partenariats locaux (0,5 ETP)	36 000	
	Festival VOOLP (octobre-novembre)	16 séances + 1 formation	36 000	
	Elargissement « Ecrivains en collège » dans tout le département	2 auteurs supplémentaires sur deux jours	4 100	76 100
Développer l'accès aux contenus culturels et aux bibliothèques pour les publics éloignés de la culture	Développer l'interconnaissance des acteurs culturels et médico-sociaux	4 rendez-vous d'une demi-journée dans l'année	1 500	
	Rencontrer les acteurs culturels, éducatifs, médicaux et sociaux du CD68	2 réunions dans l'année	900	
	Formation « Tablette et troubles des apprentissages »		2 000	4 400
Accompagner les publics et les bibliothèques vers le numérique	Lancement de l'Observatoire des pratiques numériques	2 réunions par an	900	
	Accès des lecteurs des Bibliothèques de Colmar et Mulhouse aux ressources numériques du département	Prise en charge des coûts supplémentaires par le département	3 000	
	Mise en réseau des acteurs haut-rhinois de la fabrication numérique	3 réunions réseau dans l'année	1 200	
	Itinérance du Fablab Mobile	Makerfight Mulhouse (avril), Bibliothèques à la Une, Village des sciences à Colmar en octobre et autres événements départementaux.	1 500	6 600

BUDGET 2019-2021

Axes	Intitulé Actions culturelles	Détails	Budget	Sous total
Actions culturelles co-constituées	Bibliothèques à la Une « Thématique à co-construire » (avril)	Conférences, spectacles, ateliers, partenariats locaux	36 000	
	Festival VOOLP (octobre-novembre)	16 séances	36 000	
	Consolidation « Ecrivains en collège » dans tout le département	4 auteurs sur deux jours	5 000	77 000
Développer l'accès aux contenus culturelles et aux bibliothèques pour les publics éloignés de la culture	Participer à un réseau des acteurs culturels et médico-sociaux	3 rendez-vous d'une demi-journée dans l'année	600	
	Proposer aux professionnels des solidarités des formations à l'utilisation du livre dans leurs pratiques professionnelles	2 formations dans l'année	5 000	
	Construire avec les acteurs sociaux des actions de sensibilisation	2 actions dans l'année avec temps de préparation	5 000	10 600
Accompagner les publics et les bibliothèques vers le numérique	Consolidation de l'Observatoire des pratiques numériques élargi à toute l'Alsace	2 réunions par an	900	
	Accès des lecteurs des Bibliothèques de Colmar et Mulhouse aux ressources numériques du département	Prise en charge des coûts supplémentaires par le département. Une étude sera menée sur l'élargissement à toute l'Alsace.	4 000	
	Animation du réseau des acteurs haut-rhinois de la fabrication numérique qui s'élargira progressivement à toute l'Alsace	3 réunions réseau dans l'année	1 200	
	Création d'un événement sur la fabrication numérique dans les bibliothèques du Haut-Rhin avec une ouverture vers toute l'Alsace	Avec les bibliothèques du Haut-Rhin et les fablab existants, création d'une semaine sur la fabrication numérique type Maker Faire.	8 000	14 100
Total		TOTAL GENERAL DES 3 ANS		279 940